

N/REF : 4/12/2025 14H14 C:000039 I:02357
V/REF : AC/C3345
V/Email reçu le Jeudi 04/12/2025 a 14H14

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SSG
IMMEUBLE : SIMONE SIGNORET -SSG
1/3, SQUARE RENE VAUTIER
.
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Rennes, le

11 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 3 SQUARE RENE VAUTIER - MR MANSOUR MME DENDENE 07 49 03 53 39
LOGEMENT N° 105113, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : FUIITE SUR RADIATEUR

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 10/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU RADIATEUR
CONSTAT : FUIITE AU NIVEAU DE L'ALIMENTATION EAU CHAUDE
COUPURE D'EAU
FOURNITURE ET POSE PE D12 AVEC DEUX MANCHONS
REMISE EN EAU
PURGE RADIATEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/12/25 a 11H53 M. R. STEPHANT

AT LGESTION Email envoyé le 05/12/25 a 10H27 M. R. STEPHANT

0512 : BONJOUR, MERCI DE NOUS FOURNIR LES COORDONNÉES. DANS L'ATTENTE.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL151-Rinçage d'1 radiateur yc vidange	2	80,00	80,00
1,00	PBL002-Dépose Tuyauterie/Ml	2	20,00	20,00
1,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	2	55,00	55,00
TOTAL H.T.				155,00
T.V.A. a 10,00%				15,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>170,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.